

de  
de  
de

Monsieur

Fay par la a monsieur de  
touchant le cas de la  
qui dit tout ce qui me  
estoit qui portoit seruy en ce  
negocié mais comme ravois peu  
de prudence ny de connoissance  
auecque lui y eust ne s'est volu  
resoudre ou de sy ou de non  
y eust me semble que sy le man  
dees vers vous que cy s'ap  
brave inextinguible se vous prie  
que quant au cas de sy que ne  
puyse estre aduerty de la resolu  
tion se me parte a cette heure  
pour a-rien si se vous y e  
puyse seruy en quelque chose vous  
me ferez s'entendre de me comman  
der mon se me recommander  
bien humblement en vraye honne  
ur De Hambach ce premier

En l'absence de Monsieur

de  
de  
de

1587. 122